

LES TRANSPORTS

LA COLLABORATION CANADO-AMÉRICAINNE DANS LA SURVEILLANCE DE LA NAPPE D'HUILE S'ÉCOULANT DE L'ÉPAVE DE L'ARGO MERCHANT.

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre des Transports. Vu la sérieuse menace que cette nappe d'huile représente pour les eaux canadiennes et pour l'industrie de la pêche sur la côte est, que fait la garde côtière canadienne pour contrôler cette nappe d'huile et dans quelle mesure collabore-t-elle avec la garde côtière américaine?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je pense que mon collègue a clairement montré l'esprit de collaboration qui existait et existe toujours entre les deux pays. Dans le cas présent, nous sommes en très bons termes avec la garde côtière des États-Unis, au niveau du travail, et nous leur offrons notre entière collaboration.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA POSSIBILITÉ DE RÉGLEMENTATION INTERNATIONALE DE LA CIRCULATION DE PÉTROLIERS BATTANT PAVILLON DE COMPLAISANCE

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de poser une question supplémentaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le chef de l'Agence américaine de la protection de l'environnement ayant déclaré aujourd'hui qu'il importe d'appliquer des règlements internationaux plus rigoureux régissant le trafic des pétroliers, en particulier ceux battant pavillon de complaisance—rappelons-nous la triste expérience que nous avons vécue lors du naufrage de l'*Arrow* dont le ministre se souvient bien puisqu'il s'est produit au moment où il était ministre des Transports—quelles dispositions le Canada a-t-il prises à la veille de la mise en vigueur de la zone de pêche de 200 milles pour faire accélérer les règlements internationaux à cet égard, peut-être de concert avec les États-Unis?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le député se rappellera sans doute que le Canada a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration de propositions comme celles exposées aujourd'hui. En 1959, nous avons pris l'initiative à l'OMCI, un des organismes des Nations Unies, et bien sûr cela a donné lieu à de bons résultats. Cet organisme poursuit ses activités et le Canada en est membre. Nous sommes toujours en pourparlers concernant ce qui devrait être selon moi des normes plus rigoureuses régissant les pétroliers internationaux. Le député comprendra également qu'on a beaucoup de mal à dégager un consensus international à ce propos. Pour ce qui est du Canada, nous continuons d'avoir le fonds spécial qui est évalué à partir de tous les pétroliers franchissant nos eaux territoriales. Maintenant qu'on a adopté la zone économique de 200 milles, il n'y a pas de doute que nous discuterons avec les États-Unis et d'autres pays de la possibilité d'étendre la limite

Questions orales

actuelle de 12 milles pour parer aux accidents qui constituent une source de pollution.

● (1420)

M. McGrath: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre prendra-t-il l'initiative d'avertir ses homologues de la communauté internationale que, pour faire respecter la zone de 200 milles, le Canada est prêt à arraisonner les navires battant des pavillons de complaisance, afin de s'assurer qu'ils sont dotés d'un matériel de navigation satisfaisant dans l'intérêt de notre environnement?

M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, c'est une bonne idée, et si nous pouvions conclure un accord bilatéral avec les États-Unis à cet effet, nous pourrions fort bien agir en ce sens. Si ma mémoire est bonne, les droits d'arraisonnement ne s'étendent qu'à 12 milles des côtes, mais comme je le signalais tout à l'heure, étant donné que la zone économique prévue porte surtout sur les pêches, je crois qu'il y aurait lieu de relier ces deux aspects de la question.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

DEMANDE DE NOUVEAUX PROGRAMMES DE CRÉATION D'EMPLOIS

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre. Quelque deux millions de Canadiens seront touchés directement ou indirectement par le chômage pendant le temps des fêtes et le programme d'emplois du gouvernement créera tout au plus 40,000 emplois cet hiver. Le ministre nous promet-il que les ministères concernés seront chargés expressément de prendre de nouvelles mesures créatrices d'emplois pendant le congé de Noël d'un mois, afin qu'elles puissent être présentées à la Chambre à la reprise?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je peux assurer au député que les ministères concernés et le gouvernement lui-même consacreront beaucoup de temps et d'efforts à la solution de ce grave problème.

* * *

LES FINANCES

LA POSSIBILITÉ D'UN NOUVEAU BUDGET CENTRÉ SUR LA CRÉATION D'EMPLOIS

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, il est encourageant de noter qu'on y réfléchira, mais nous aimerions aussi que l'on prenne des mesures. Je demande donc au ministre des Finances si, dans le cadre de ses responsabilités, il s'engage à reconsidérer le mois prochain la question du budget et à nous présenter, à la rentrée parlementaire après les vacances de Noël, un autre budget centré sur la création de nouveaux emplois?